



La retraite reste et restera le chantier social au quotidien.

La volonté politique n'est pas au rendez-vous, ni celle du MEDEF.

Pour le MEDEF ENCORE – MOINS !!!...

Nous pouvons et devons contester l'assimilation de notre salaire différé à une charge. Si notre salaire différé est une charge, alors le salaire de nos dirigeants en est une. Les stocks-options le sont aussi, non ? La contribution sociale de l'entreprise aux salariés n'est pas une charge, mais est partie intégrante de notre salaire.

Lorsqu'un Gouvernement se substitue à l'entreprise pour prendre en charge "les charges sociales", c'est donner raison au MEDEF qui pense que les bas salaires sont trop payés.

Mais il ne faut pas oublier que les revenus modestes contribuent à la fiscalité de l'Etat par la TVA. Par conséquent, les Gouvernements et le MEDEF obligent les salariés à faible revenu à se "prendre en charge" pour ne pas réduire la part du profit. Pour cette année 2007, il y aura plusieurs chantiers à mener à bien, selon le rapport élaboré par le Gouvernement :

- L'évolution du taux d'activité des personnes de plus de 50 ans.
- L'évolution de la structure financière.
- L'évolution de la situation de l'emploi.
- L'examen d'ensemble des paramètres de financement des régimes de retraite.
- Dès que le rapport sera publié et transmis au Parlement, le Gouvernement devra décider si c'est par décret qu'il annoncera l'allongement de la durée d'assurance prévu à partir de 2009.

Le Gouvernement actuel doit organiser en 2007 une conférence tripartite avec les organisations syndicales et patronales, en s'appuyant sur les travaux du C.O.R. (Conseil d'Orientation des Retraites).

Mais le calendrier électoral va rendre difficile cette réunion !

- **Les questions de financements à 85% du SMIC ne pourront pas ne pas être abordées. Force Ouvrière sera extrêmement déterminé pour ne pas, une fois de plus, laisser imposer de nouvelles restrictions.**
- **Un autre sujet vaste et important sera celui de la prévoyance. Le journal "Le Militant" vous informera dès que les informations concrètes seront connues.**

Les résultats financiers de l'ARCCO pour 2005 sont maintenant connus. Chaque salarié ou retraité comprendra que les flux financiers étant tellement importants qu'il faut un certain temps pour boucler les comptes :

- Les ressources = 32 992 milliards d'€
- Les charges = 29 525 milliards d'€

Le résultat global est de 5 milliards d'€, une hausse de 0,30 milliard d'€ par rapport à 2004.

La Retraite

Le résultat de la réserve technique s'élève à 51 milliards d'euros.

Cela démontre la rigueur de la gestion des organisations syndicales, contrairement à ce qu'il se ferait si les gouvernants y "mettaient leur nez".

Bien que cette somme de 51 milliards d'euros en réserve paraît très importante, il faut relativiser, cette somme ne représente que quelques mois de couverture. Il faut prévoir "une pomme pour la soif" en cas de conjoncture mauvaise (chômage important ou décision politique, carrière longue et papy-boom).

Après 1945 où la natalité a connu un développement sans précédent, les Gouvernements successifs n'ont jamais provisionné notre avenir, que les politiques de quels bords soient-ils, balayent devant leur porte !

Durée d'assurance prise en compte pour le calcul de la pension.

L'article 22 de la loi du 21 août 2003 a modifié l'alinéa 3 de l'article L.351-1 du code de la sécurité sociale afin d'aligner la durée de référence prise en compte pour le calcul des pensions sur la durée nécessaire pour bénéficier du taux plein.

Les assurés doivent depuis le 1^{er} janvier 2003, justifier de 160 trimestres d'assurance et de périodes équivalentes pour obtenir une pension à taux plein.

Pour atteindre ces 160 trimestres en 2008, l'article 22 de la loi portant réforme des retraites a relevé de manière progressive la durée de référence pour le calcul à raison de 2 trimestres par an en fonction de l'année de naissance.

Ces nouvelles règles sont applicables dès le 1^{er} janvier 2007 et n'auront d'incidence que pour les pensions prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Exemples :

Cas n°1

- Assuré né en mars 1946
- Date d'effet de la pension : 1^{er} juin 2008
- Calcul de la pension : salaire annuel moyen : 23 années – taux : 160 trimestres
- Durée d'assurance pour obtenir une pension complète : 156 trimestres

Cas n°2

- Assuré né en juin 1948
- Date d'effet de la pension : 1^{er} juillet 2008
- Calcul de la pension : salaire annuel moyen : 25 années – taux : 160 trimestres
- Durée d'assurance pour obtenir une pension entière : 160 trimestres.

Conditions d'âge de la Pension de Réversion

Les dispositions de l'article 24 du décret n°2004-858 du 24 août 2004 sont remplacées par les dispositions ci-après :

"En application du 3^o du V de l'article 31 et du 3^o du IV de l'article 102 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003, une condition d'âge minimum demeure requise, jusqu'au 31 décembre 2010, pour prétendre au bénéfice des pensions de réversion prévues respectivement par l'article L.353-1 du code de la sécurité sociale et par l'article L.732-41 du code rural."

Cette condition d'âge minimum est de :

- 55 ans pour les pensions prenant effet au plus tard le 30 juin 2005
- 52 ans pour les pensions prenant effet au plus tard le 30 juin 2007
- 51 ans pour les pensions prenant effet au plus tard le 30 juin 2009
- 50 ans pour les pensions prenant effet au plus tard le 31 décembre 2010

Retraites - Dernière Minute !!

Salaire de référence en 2007

Evolution du salaire de référence en 2007 : + 3,7%

Indice de référence en 2007

- ARCCO : 13,0271 x 1,037 = 13,5091 €
- AGIRC : 4,5444 x 1,037 = 4,7125 €

Valeur du point au 1^{er} avril 2007 – 1,71%

- ARCCO : 1,1287 x (1+0,0171) = 1,1480 €
- AGIRC : 0,4005 x (1+0,0171) = 0,4073 €

Ces chiffres sont la conséquence de la stricte application de l'accord du 13 novembre 2003, ce qui se traduit par une baisse du rendement effectif brut pour 2007 à l'Agirc à 6,88% et à 6,76% pour l'Arcco.

Pour être plus précis, le rendement traduit une dégradation du niveau des pensions qu'il sera nécessaire de stopper lors des prochains rendez-vous de 2008.

Un Militant mis à l'honneur !! Jean-Claude DRAPALA



15 mars 2007

L'Union Locale de Béthune et l'Union Départementale du Pas-de-Calais ont tenu lors d'une réception, à mettre à l'honneur **Jean-Claude DRAPALA**, délégué syndical Force Ouvrière dans l'entreprise Cadence Innovation, qui s'est dernièrement fortement investi dans le conflit avec la direction.

Jean-Claude, lors de ce conflit, a pris beaucoup de coups, mais a toujours tenu bon. Son seul objectif était de sauver le maximum d'emplois, et de négocier une sortie honorable pour les salariés menacés de licenciements.

Jean-Claude DRAPALA et son équipe du syndicat F.O. ont réussi leur mission.

Malheureusement, aujourd'hui, il fait partie des licenciés et va devoir quitter l'entreprise.

Jean-Baptiste KONIECZNY, Secrétaire Général de l'U.D. a tenu à le remercier pour l'excellent travail syndical qu'il a réalisé au sein de son entreprise, sans essayer de "tirer à lui les couvertures". Il s'apprête à quitter notre département très prochainement. Jean-Baptiste ajoute qu'il fait partie des militants qui méritent d'être mis à l'honneur pour leur action sur le terrain, toujours au service des salariés.

Comme tout bon militant responsable, avant de partir, Jean-Claude DRAPALA, a mis en place une nouvelle équipe au sein du syndicat Force Ouvrière de Cadence Innovation. Il est sûr que cette équipe continuera à se battre pour défendre les salariés et les emplois dans l'entreprise.

L'Union Départementale Force Ouvrière tient encore à le remercier et lui souhaite bon courage et bonne chance dans une nouvelle vie professionnelle.

GROUPE AHNAC

ASSOCIATION HOSPITALIERE
NORD ARTOIS CLINIQUES

239, rue Philibert Robiaud – B.P. 159
62253 HENIN BEAUMONT CEDEX

Tél. 03.21.79.60.60 – Fax. 03.21.76.10.28



- **La Polyclinique de la Clarence**
Rue du Dr Charles Legay - 62460 DIVION - Tél. 03.21.54.90.00
- **La Polyclinique de HENIN BEAUMONT**
Route de Courrières – B.P. 199 – 62256 HENIN BEAUMONT - Tél. 03.21.13.30.00
- **La Polyclinique de Riamont**
Rue Entre Deux Monts – BP 29 – 62806 LIEVIN - Tél. 03.21.44.80.80
- **Le Centre de Réadaptation Fonctionnelle « les Hautois »**
Place de la IV^{ème} République – 62590 OIGNIES - Tél. 03.21.79.10.00
- **Le Centre de Psychothérapie « Les Marronniers »**
Boulevard Lamendin – BP 75 – 62160 BULLY LES MINES - Tél. 03.21.45.87.00
- **L'Hôpital de Jour**
Rue du Moulinage – 62800 LIEVIN – Tél. 03.21.44.76.00
- **La Clinique Médico-Chirurgicale TEISSIER**
57, avenue Désandrouin – BP 30333 – 59304 VALENCIENNES - Tél. 03.27.14.24.34
- **Le Service de Suivi des Pneumoconiotiques et Insuffisants Respiratoires**
Avenue de l'hôpital – 62740 FOUQUIERES-LES-LENS - Tél. 03.21.42.67.81
- **l'E.H.P.A.D Denise DELABY (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)**
43, rue Victor Hugo – 62800 LIEVIN - Tél. 03.21.44.50.00
- **l'E.H.P.A.D l'Aquarelle (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)**
Boulevard Lamendin – BP 75 – 62160 BULLY LES MINES - Tél. 03.21.45.87.00
- **Le Service d'Hospitalisation à Domicile de la région de Béthune**
Association constituée sous l'égide de l'AHNAC, du CH de Beuvry et de la SSM du Pas-de-Calais
365, rue H. Cadot – 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE - Tél. 03.21.62.08.25
- **Le Service d'Hospitalisation à Domicile du Hainaut**
57, avenue Désandrouin – 59304 VALENCIENNES - Tél. 03.27.14.25.00.
- **Le Service de Soins Infirmiers à Domicile**
Square du Grand Condé – 62800 LIEVIN - Tél./ Fax. 03.21.44.74.63
- **Deux écoles d'Aides Soignants situées à OIGNIES et VALENCIENNES.**
Tél. 03.21.79.60.60